

Maxéville, le 9 juin 2006

AB/AMS/RL

Monsieur Michel LEROY  
Recteur de l'Académie de NANCY-METZ  
C.O. N° 13  
54035 NANCY CEDEX

Objet : **débat Université-Emploi**

Monsieur le Recteur,

Vous avez relayé en région Lorraine le débat Université-Emploi, lancé par le Premier Ministre en avril dernier, par l'organisation de manifestations sur Metz, Nancy et Epinal. Vous avez souhaité nous associer à tous les niveaux, de l'organisation des débats à la participation des tables rondes et je vous en remercie vivement.

L'objectif de ce débat est d'apporter des réponses concrètes et d'application rapide sur l'adéquation entre les formations dispensées dans les universités et les besoins d'emploi des entreprises.

Le sujet est vaste et délicat à aborder, les délais sont très courts et l'exercice très cadré. Toutefois, l'importance que revêt pour nous l'insertion des jeunes diplômés dans le monde économique nous a amenés à répondre présents à vos côtés et à mobiliser notre réseau et nos membres afin de faire entendre la problématique et les besoins des entreprises qui créent l'emploi.

Comme vous le souhaitiez, je vous communique, ci-dessous, les positions et propositions du MEDEF Lorraine sur les différents sujets abordés :

Propositions en ce qui concerne la thématique ORIENTATION et INSERTION :

- ⇒ **Favoriser l'entrée par métier plutôt que par l'offre de formations.** A partir du moment où l'objectif du jeune est l'insertion, c'est l'emploi visé qui doit lui permettre de construire la meilleure stratégie pour y parvenir : choix de la filière universitaire plus ou moins professionnalisée ou d'un BTS, d'un DUT, d'un autre diplôme ou d'un Certificat de Qualification Professionnelle.
- ⇒ **Insérer dans chaque dossier d'inscription de l'enseignement supérieur des données précises sur les taux d'insertion auxquels mène la filière choisie ainsi que sur le taux de réussite aux examens.**
- ⇒ **Informier également les étudiants de façon plus générale sur les débouchés professionnels** offerts dans l'ensemble des secteurs activités au plan national, européen et international.
- ⇒ **Donner à chacun les moyens méthodologiques et l'information pour « s'orienter ».** La conduite d'un projet professionnel ne doit pas être réservée aux élèves en difficulté. L'idée de « contrat » entre l'étudiant et l'université comprenant des engagements mutuels devrait être étudiée.
- ⇒ **Faciliter les relations avec des représentants des fédérations professionnelles au sein des SCUJO.** Pourquoi pas un « bureau de l'Entreprise » au sein de chaque Université ?

- ⇒ **Faire connaître les différents parcours de formation** avec les spécificités des voies d'enseignement, **académique ou par alternance** ainsi que **les passerelles** qui permettent de passer d'un parcours ou d'une voie de formation à l'autre. Dans cet ordre d'idée, donner à connaître différents parcours de formation réalisés concrètement par des étudiants et jeunes professionnels pour accéder à un même type de fonction.
- ⇒ **Permettre aux conseillers d'orientation psychologues, professeurs principaux et professeurs de mieux connaître l'entreprise et les milieux professionnels (stages pendant et/ou après la formation initiale).** Dans ce même ordre d'idée, le développement de l'accès au troisième concours de l'enseignement pour les professionnels du privé est une piste à approfondir.
- ⇒ Au même titre que « L'Education au Choix » et la « Découverte Professionnelle » au collège et les « Travaux Personnels Encadrés » au lycée, **généraliser à toutes les formations le « Projet Personnel et Professionnel » lors du 1<sup>er</sup> semestre universitaire avec un module d'enseignement spécifique** comme il existe en formation IUT. Cela permettrait à l'étudiant de mieux s'orienter, de donner plus de sens à sa formation et de mieux préparer son insertion et son évolution professionnelle. Le pilote de ce module pourrait être un « professeur tuteur » qui serait en mesure d'assurer un meilleur suivi des étudiants.
- ⇒ **Construire un système de passerelle dès la fin du 1<sup>er</sup> semestre universitaire** afin de permettre à l'étudiant de ne fixer son choix définitif d'orientation qu'à la fin du S1.
- ⇒ **Les parcours universitaires proposés aux étudiants doivent comporter davantage de pluridisciplinarité.** Ceci est de nature à améliorer l'insertion des étudiants (ex : Psychologie + droit du travail, STAPS + gestion, toutes disciplines + Langues, ...).

Propositions en ce qui concerne la thématique PROFESSIONNALISATION dans le cadre LMD :

- ⇒ **Renforcer le partenariat avec les branches professionnelles au sein des comités de suivi ou des commissions d'expertise des filières professionnelles et académiques dans toutes les disciplines.** Sur le modèle de ce qui se fait pour les licences professionnelles, cela permettrait de prendre en compte et de rendre plus qualitatif la dimension « professionnalisation » dans les cursus de formation. C'est une occasion irremplaçable pour faire se rapprocher les mondes universitaire et professionnel. Le dialogue avec les professionnels est plus facile à établir sur des formations ciblées. Les attentes exprimées par les professionnels à cette occasion peuvent être utilisées pour professionnaliser plus largement les formations universitaires.
- ⇒ Comme pour les licences professionnelles, **créer un comité national d'expertise pour les Masters professionnels** pour mieux ajuster cette formation à l'emploi.
- ⇒ La sortie principale de l'enseignement supérieur après le baccalauréat deviendra certainement à terme plus ou moins rapproché le niveau Licence. **Il faut pourtant préserver les formations supérieures courtes conduisant aux BTS et aux DUT.** Elles permettent encore un accès direct à l'emploi dans de nombreux secteurs professionnels. Lorsque les titulaires de ces diplômes complètent leur formation par une licence professionnelle qui constitue le plus souvent une spécialisation, le diplôme national de base constitue une référence bien identifiée pour l'entreprise qui sait à quelles compétences de base cela correspond
- ⇒ **Sur chaque filière, consacrer des actions relatives :**
  - **au soutien à l'orientation et à la professionnalisation :** pourcentage du volume horaire consacré à la professionnalisation (en partenariat avec les associations de formation des branches) au projet personnel et professionnel de l'étudiant, à la formation en entreprise et en milieu professionnel (stages - contrat de professionnalisation)
  - **à l'insertion professionnelle,** l'évaluation des objectifs fixés pour chaque action permettant de suivre l'évolution du processus.

- ⇒ **Inscrire la formation à l'entrepreneuriat, « apprendre à entreprendre », comme module d'enseignement à l'Université**, par la participation de chefs d'entreprise et d'entrepreneurs.
- ⇒ Stimuler la **création de « juniors entreprises » à l'Université**.
- ⇒ Les évaluations ont montré que le cadre d'un contrat de travail et la pédagogie de l'alternance produisaient d'excellents effets pour la formation et l'insertion des jeunes. **L'alternance devrait pouvoir être proposée à tous les jeunes qui souhaitent se former dans ce cadre lors de la dernière année du cycle qui précède leur insertion professionnelle : licence professionnelle et Master2.** (Lien avec la table ronde N°3).

Propositions en ce qui concerne la thématique APPRENTISSAGE et ALTERNANCE :

- ⇒ Aborder le thème **ALTERNANCE au sens large et** ne pas se focaliser sur un seul outil :
  - l'apprentissage => statut contrat de travail
  - la professionnalisation => statut contrat de travail
  - les stages d'étude => statut scolaire (avec convention de stages)
- ⇒ La transition vers l'emploi pourrait être facilitée si **la phase terminale de la formation s'effectuait pour partie à l'université et pour partie en situation professionnelle**. La dernière année d'étude, quel que soit le niveau de sortie pourrait être réalisée en alternance notamment pour les formations professionnelles : stages de longue durée, contrat de professionnalisation, voir contrat d'apprentissage avec l'avis des branches professionnelles.
- ⇒ **Développer les partenariats, les possibilités d'échanges entre les entreprises et leurs organisations patronales, et l'Université** à tous les niveaux.
- ⇒ Informer les étudiants en difficulté en 1<sup>ère</sup> et/ou en 2<sup>ème</sup> année post bac, des possibilités qui existent de se réorienter vers une voie professionnalisante par le biais du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage en vue d'obtenir un diplôme BTS, un titre ou un CQP.
- ⇒ **Les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE)** qui constituent une formation par alternance pour le doctorant particulièrement performante sur le plan de l'insertion professionnelle en entreprise devraient être développées et améliorées.

Comme je vous l'indiquais lors de la réunion préparatoire le 12 mai dernier, nous proposons de prolonger ces débats en région Lorraine afin de dégager des pistes d'actions adaptées au contexte local et de mettre en œuvre des solutions partagées avec les moyens dont nous disposons en région.

Mon équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération très distinguée.

André BONAL  
Président